FASCICULE DE DOCUMENTATION



80 - 00 - 044 / - - C

REGLE DE DOCUMENTATION D'IMDS POUR LES FOURNISSEURS DE RENAULT

Normalisation Renault Automobiles
DQ - EDP / Service 67250

CREATION

Juillet 2008	- - -	Cette édition est issue du projet NC 2008 0499 / - - -.

MODIFICATION

Novembre 2011	- - A	Cette édition est issue du projet NC 2011 0845 / - - - .
Janvier 2014	- - B	Cette édition est issue du projet NC 2014 0005 / - - - .
Avril 2014	- - C	Cette édition est issue du projet NC 2014 0312 / - - - .

DOCUMENTS CITES

Normes	:	00-10-415, 00-10-050.
Directives CE	:	2000/53/CE, 2005/64/CE, 1907/2006, 2009/425
Autres règlements	:	ISO 1043 / ISO18064/ ISO 1629.

Suivi du document

Version	Date de révision du document	Auteur	Résumé des changements majeurs
1.0	03/01/2006	Renault DIMat	Création du document.
2.0	23/07/2007	Renault DIMat	Mise à jour
2.1	19/09/2008	Renault DIMat	Mise à jour
2.2	15/09/2010	Renault DIMat	Mise à jour
3.0	18/08/2011	Renault DIMat	Prise en compte du retour d'expérience Prise en compte des listes anticipatives
4.0	02/01/2014	Renault DE-TC	Mise à jour des copies d'écran avec IMDS 8.0. Prise en compte de l'évolution des contrôles avec Matsub.
5.0	23/04/2014	Renault DE-TC	Ajout des semi-composants

Cette version du document est la version 5.0 Assurez-vous que vous disposez bien de la dernière version disponible sur :

- le portail fournisseur Renault (https://suppliers.renault.com/ ou http://suppliers.renault.enxo.org)
- le portail IMDS (www.mdsystem.com), IMDS Information Pages / Rubrique « Help » / Rubrique « FAQ » / catégorie « OEM Specific Info » / Renault»

Objectifs du guide d'utilisation d'IMDS

Ce guide est destiné à aider les fournisseurs de Renault à faire la déclaration matières et substances qui accompagne chaque pièce fournie à Renault (cf. prescriptions générales Renault 00-10-415), norme disponible sur le portail fournisseur Renault. Les masses, matières et substances pour l'ensemble des constituants de la pièce sont à déclarer selon la norme 00-10-050 "Substances à usages interdits ou soumis à restrictions - Listes et modalités de déclaration" via le système IMDS.

Objectifs de Renault dans IMDS

Les exigences réglementaires environnementales évoluent rapidement et nécessitent une connaissance détaillée des matières et substances des pièces (Directive véhicule hors d'usage - 2000/53/CE, directive homologation recyclage - 2005/64/CE, Règlement REACH – 1907/2006). Pour répondre à ces réglementations et à leurs évolutions possibles, Renault doit disposer des informations matières et substances de tous les matériaux composant les pièces montées sur véhicule.

Renault demande donc à ce que toutes les substances, réglementées ou non, composant chacun des matériaux des pièces soient listées.

SOMMAIRE

1. UTILISATION D’IMDS

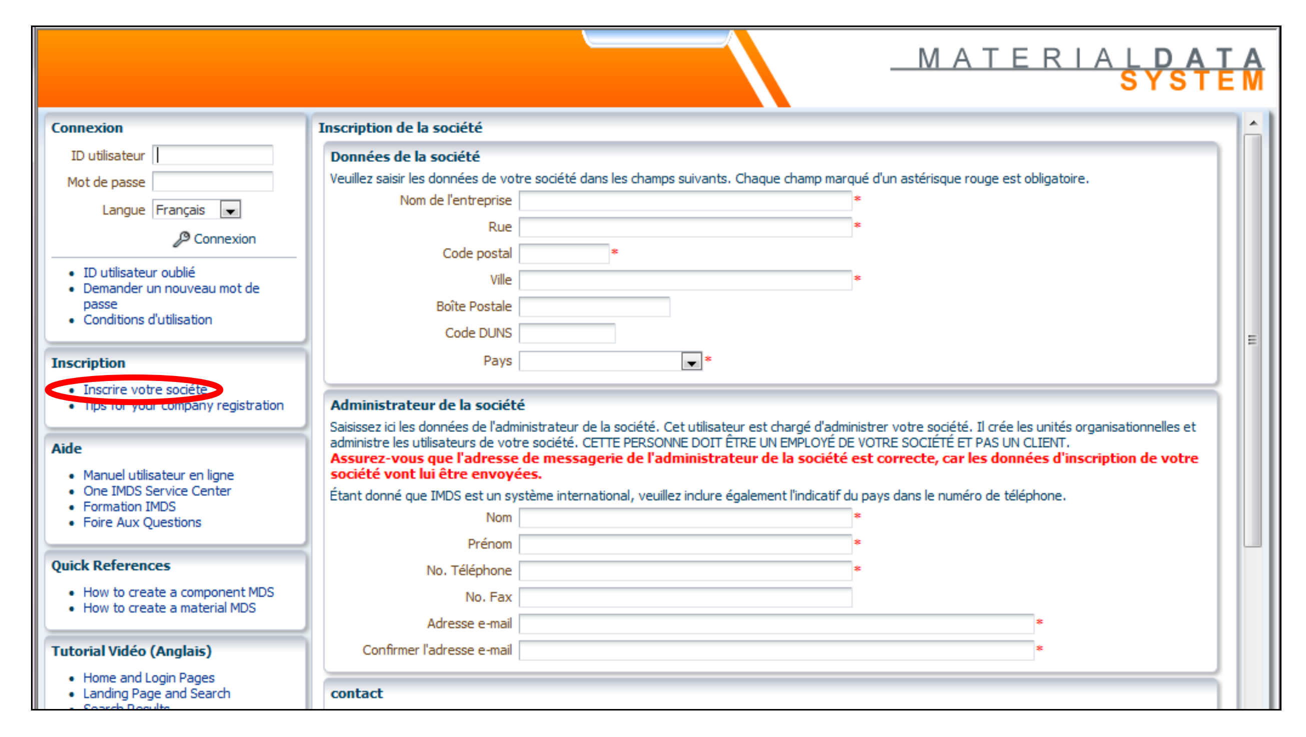
IMDS est accessible via Internet à l’adresse : www.mdsystem.com

1.1.INSCRIPTION A IMDS

Lorsqu’un utilisateur souhaite utiliser IMDS pour la première fois, il doit obtenir un identifiant (user) et un mot de passe (password) auprès d’IMDS (ces accès sont indépendants de Renault).

- Si votre société est déjà inscrite à IMDS : demandez à l’administrateur IMDS de votre société la création d’un accès personnel. L’accès est strictement personnel et le bon fonctionnement du processus de déclaration matières substances pour Renault nécessite une documentation rigoureuse de vos informations personnelles (adresse e-mail).

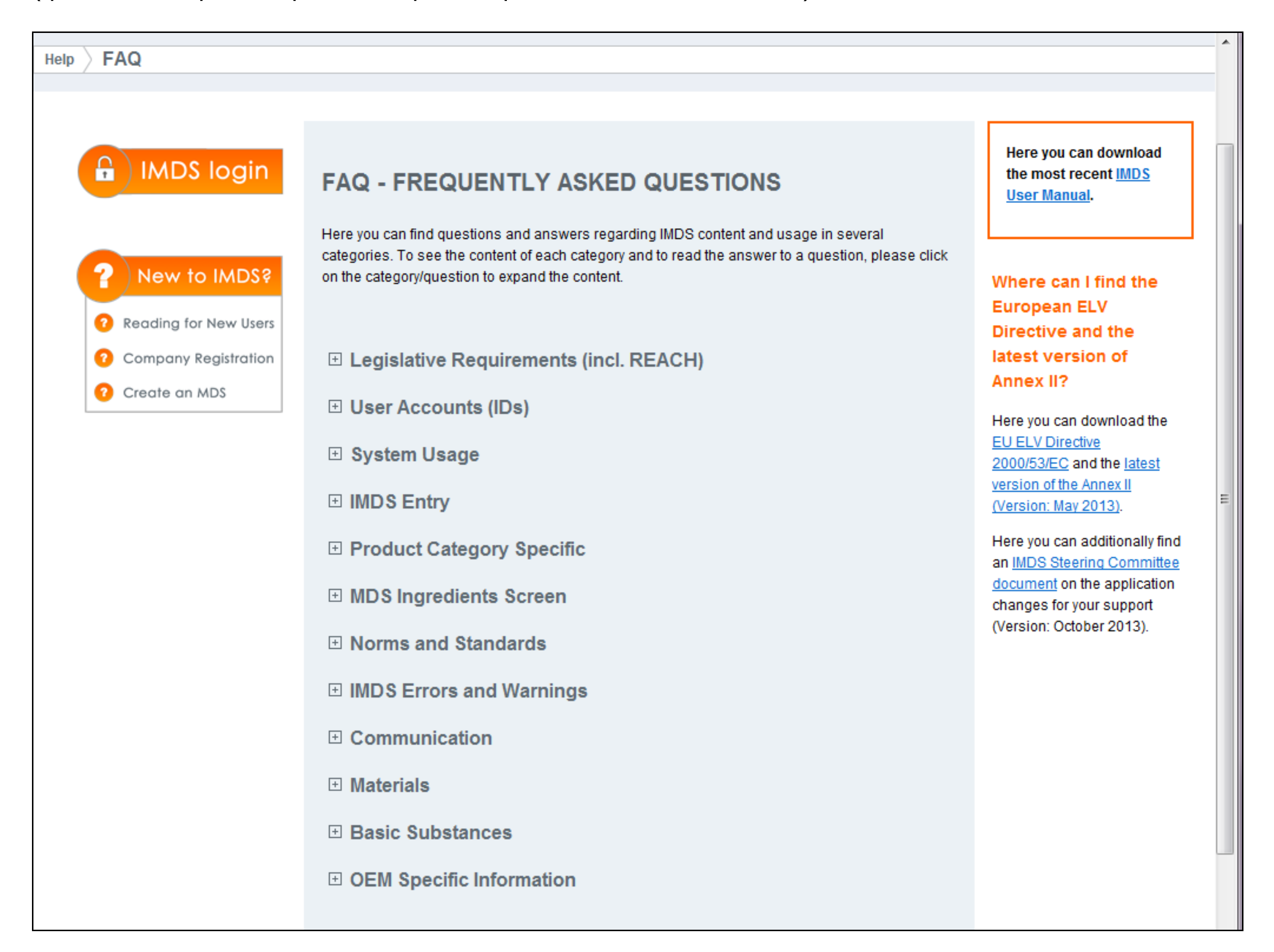
- Si votre société n’est pas encore inscrite à IMDS : suivez la procédure d’inscription décrite dans le document « IMDS User Manual », paragraphe 2.2. Vous accédez à la page d’inscription (« online registration ») en allant sur les « IMDS Information Pages » / rubrique « IMDS Login »/ « Inscrire votre société » :



Pour toutes questions concernant l’inscription, des problèmes d’identifiant, de mot de passe ou de connexion, vous pouvez contacter la hotline en français au +33 1 57 32 48 56 ou par e-mail (imds-helpdesk-emea@hp.com).

1.2.LES PAGES D’INFORMATION D’IMDS

Les pages d’information d’IMDS (International Material Data System) sont accessibles à l’adresse suivante : https://public.mdsystem.com/web/imds-public-pages
Dans les pages d’information d’IMDS, les utilisateurs trouveront des informations sur les évolutions du système, les formations à IMDS, les contacts en cas de problème et les Frequently Asked Questions - FAQ (questions les plus fréquemment posées par les utilisateurs d’IMDS).

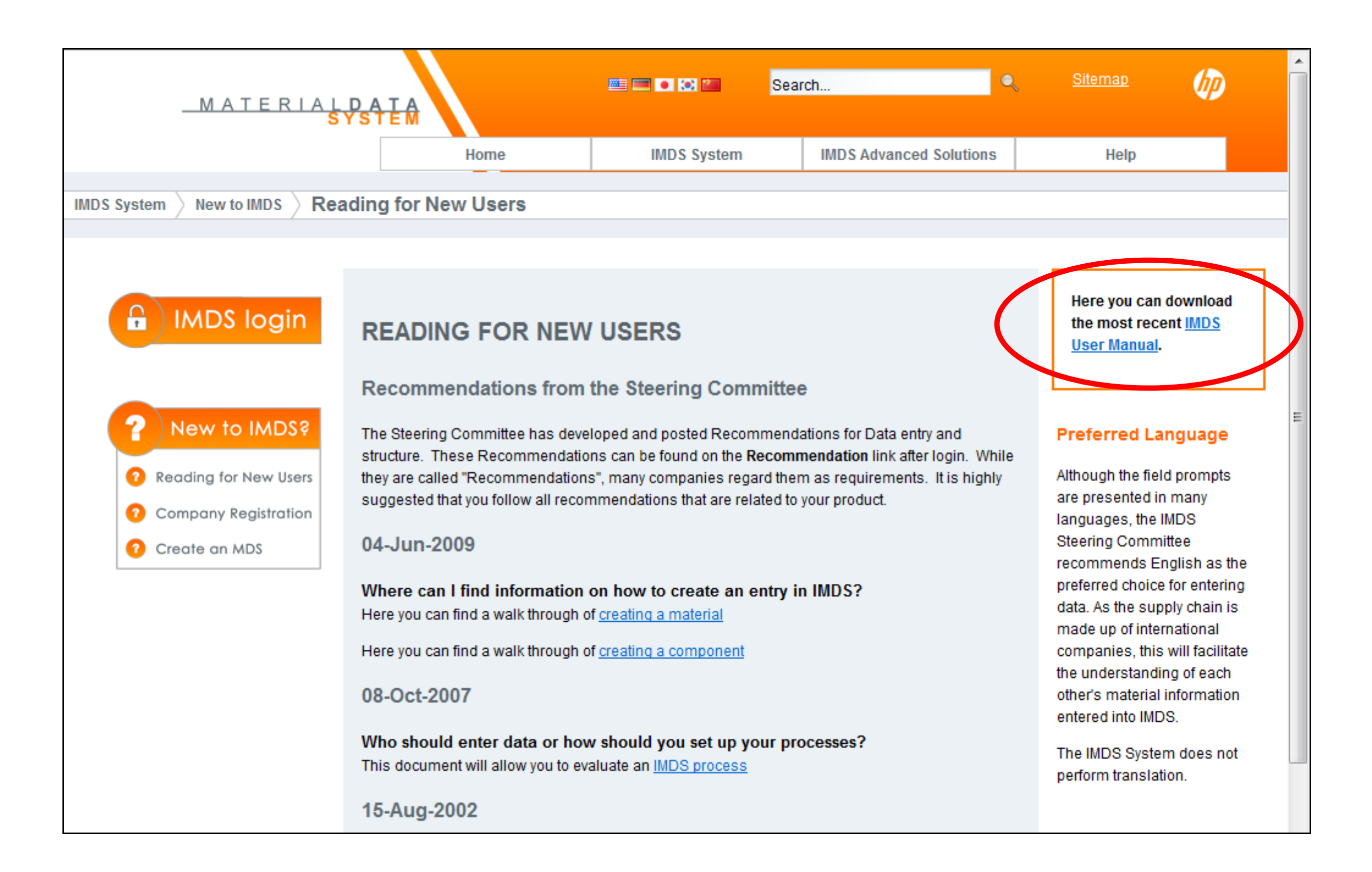


1.3.FORMATION IMDS

Un document en anglais « IMDS User Manual» est disponible dans les pages d’information d’IMDS. Ce document de référence décrit toutes les fonctionnalités du système IMDS.

Ce mode d’emploi d’IMDS est accessible sur :

- Rubrique « New to IMDS? » / catégorie « Reading for new users » / bandeau de droite



Pour aller plus loin, il existe de nombreuses formations à IMDS.
Pour plus d'informations : IMDS Information Pages / Rubrique « New to IMDS » ou lien direct https://public.mdsystem.com/web/imds-public-pages/imds-training-courses.

MATERIALDATA SYSTEM

Search... Sitemap

Home | IMDS System | IMDS Advanced Solutions | Help

IMDS System > New to IMDS

IMDS login

New to IMDS?
- Reading for New Users
- Company Registration
- Create an MDS

NEW TO IMDS?

Why do I have to use IMDS?

There are many legal requirements throughout the world that require automotive manufacturers (OEM) to report on the content of the vehicle. Additionally, there are recyclability and reuse requirements in some parts of the world. Instead of each automotive manufacturer developing their own system and requirements, a group of them decided in the late '90s to develop a common system to be used throughout the automotive supply chain – IMDS. You are not alone – in the years since IMDS became productive, over 300,000 user IDs in over 100,000 IMDS companies (as of September 2013) were issued. It is the standard for the automotive industry.

All this is free?

The usage of the browser based IMDS is free for the global supply chain.

HP (former EDS) has developed and hosts the basic IMDS system. We have developed additional services that can be purchased for companies with a large amount of data to be entered or for requests that do not fall within the scope of the helpdesks (e.g. moving data from one IMDS company to another) (see IMDS Advanced Solutions).

What do I have to do?

First of all, your IMDS experience will go much more smoothly if you read the information given. We have published a wealth of documents that answer common user questions. It is expected that you live up to the Terms of Use that you accept at first login – this includes managing the users in your own company and keeping the contact information up-to-date.

It is also highly recommended that you get training from a qualified source. If you cannot do that, then you need to read the information available:

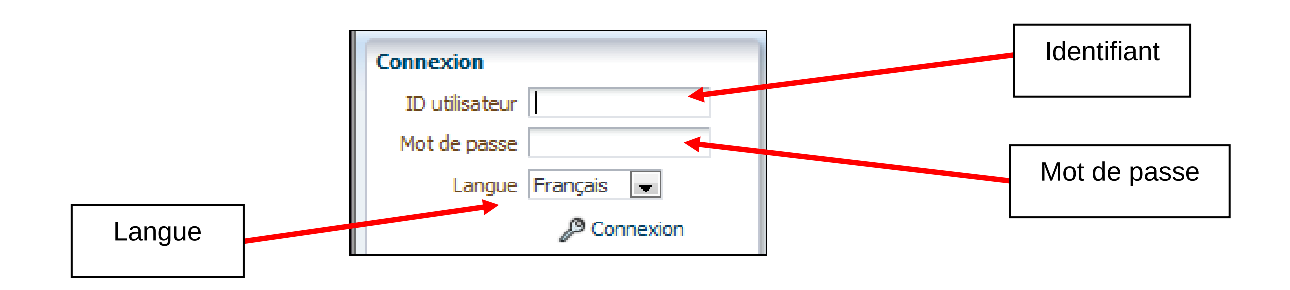
Please be sure to read all the topics in Reading for New Users before starting data entry.

Des consultants indépendants proposent en outre une prestation de conseil sur l'organisation à mettre en place dans l'entreprise pour documenter de façon efficace les déclarations matières et substances. Ce qui fait gagner beaucoup en efficacité et diminue notablement le temps passé.

1.4. CONNEXION A L'APPLICATION IMDS

Pour utiliser l'application IMDS, il faut posséder un identifiant et un mot de passe (cf. paragraphe inscription).
La page d'accueil de l'application IMDS se trouve à l'adresse Internet suivante :
http://www.mdsystem.com/

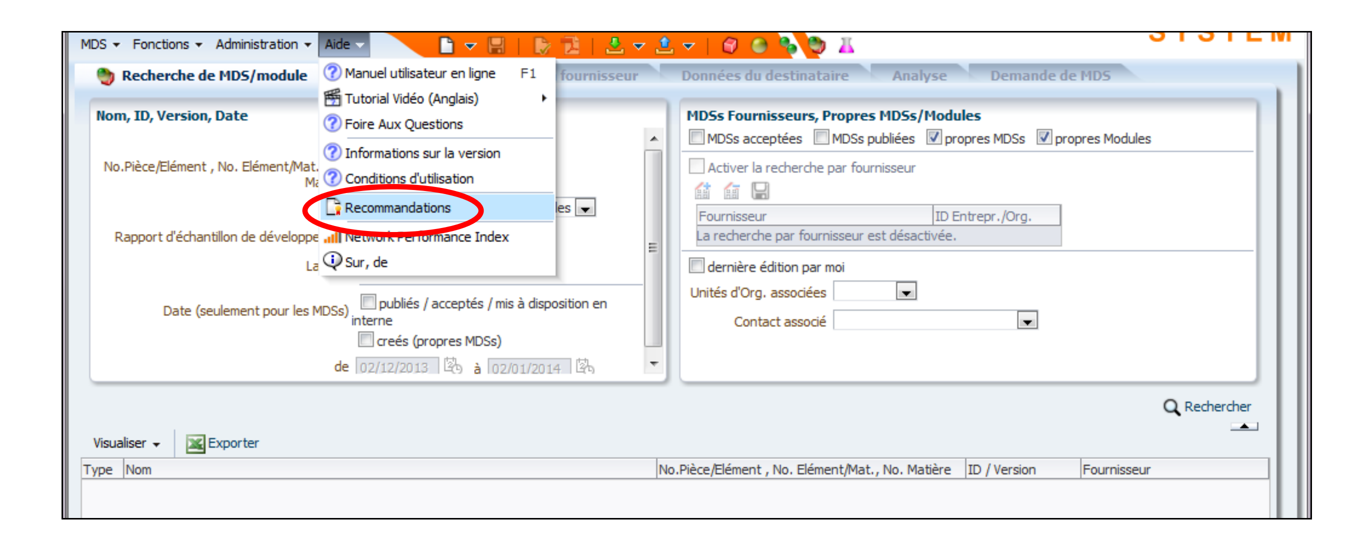
Pour accéder à l'écran de connexion à IMDS il faut cliquer sur le bouton Connexion de la page d'accueil. Une nouvelle page Internet s'ouvre et l'écran de connexion apparaît à gauche : il faut alors saisir son identifiant et son mot de passe, choisir la langue puis cliquer sur le bouton « Connexion ».



En cas de problème, une hotline en français est proposée par IMDS, du lundi au vendredi de 8h00 à 16h30, au +33 1 57 32 48 56 ou par e-mail (imds-helpdesk-emea@hp.com). Cette hotline est réservée aux questions liées à la connexion à IMDS et à l'utilisation des fonctionnalités d'IMDS. Pour tout autre problème (lié notamment aux spécificités Renault), veuillez écrire à l'adresse imds@renault.com.

1.5.LES RECOMMANDATIONS D'IMDS

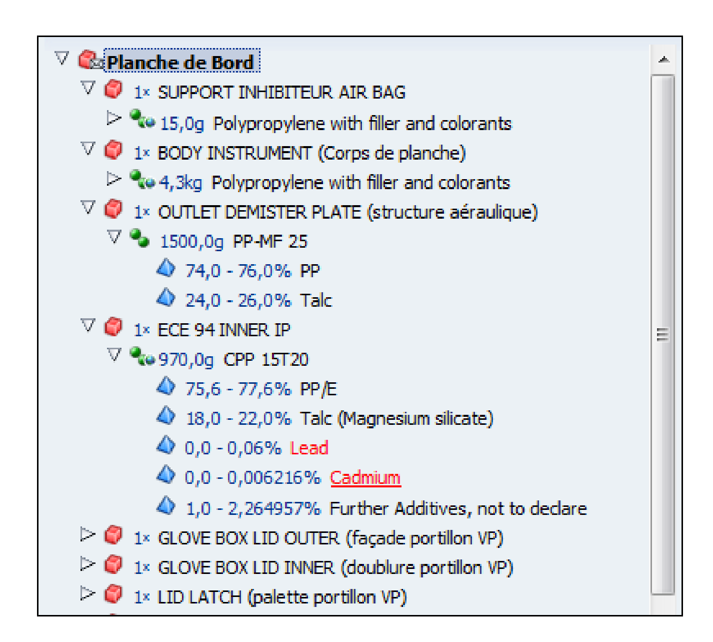
Des règles de documentation des fiches (MDS) ont été écrites pour les différents matériaux (ex : plastiques, cuir, textile, composants électriques et électroniques, etc.). L'utilisateur d'IMDS se doit de les respecter. Pour en prendre connaissance, se connecter au système IMDS et cliquer sur la rubrique « Aide » puis « Recommandations ».



Un document en français résumant l'ensemble des recommandations d'IMDS est disponible dans le portail fournisseur Renault et dans IMDS (Public IMDS pages / Rubrique « FAQ » / catégorie « OEM Specific Info » / « Renault»). Ce document ne se substitue pas aux documents de référence d'IMDS.

2. STRUCTURE D'UNE MDS : RAPPELS ESSENTIELS

Une MDS (Material Data Sheet) est une fiche de déclaration matières et substances. Elle est représentée dans IMDS par une structure en arbre. L'arborescence de la pièce donne des informations à la fois sur la nomenclature (découpage de la pièce fournie à Renault en pièces élémentaires) et la composition de chaque pièce et matière livrée à Renault.



2.1.COMPOSANT/SEMI COMPOSANT/MATIERE/SUBSTANCE

Le composant, symbolisé par , sert à décrire la nomenclature d'une pièce, c'est-à-dire la décomposition de la pièce en sous-pièces élémentaires. Lorsque le composant est au sommet de l'arborescence, il représente la pièce livrée à Renault telle qu'elle sera trouvée dans le véhicule.

Le semi-composant, symbolisé par , sert à décrire une fourniture générique comme une bobine d'acier, ou un tuyau livré en rouleau. Cette fourniture est ensuite retravaillée en usine Renault : par exemple, le tuyau est coupé à la bonne longueur.

Une matière, symbolisée par , sert à décrire la composition chimique d'un matériau. Chaque composant de plus bas niveau comporte une ou plusieurs matières homogène, c'est-à-dire, un matériau uniforme dans l'espace, qui présente des éléments tous semblables (Ex : matière du corps de couvercle, matière du corps de vis, chaque couche d'un traitement de surface). La pièce doit être décomposée jusqu'au matériau homogène ou monomatériau.

Une matière doit être décomposée en substances et 100% des substances présentes dans une matière doivent être déclarées.
NOTA : Il est possible d'utiliser des substances « Jokers » à hauteur de 10% de la masse, au maximum, dans la décomposition de la matière. Attention toutefois, ces « Jokers » ne permettent pas d'assurer la conformité de la matière à long terme. Vous devrez fréquemment vérifier ou mettre à jour les fiches contenant des jokers, Il est fortement conseillé de leur préférer le système des substances confidentielles. De plus les jokers ne sont autorisés que lorsque les substances ne sont pas à déclarer selon la norme 00-10-050 de Renault. Si des substances de la norme 00-10-050 sont présentes dans la matière, elles doivent être déclarées via IMDS.

Les substances, symbolisées par , sont les constituants des matières. Il s'agit d'éléments chimiques, de composés à l'état naturel ou de composés issus d'un procédé de fabrication (Ex : Fer, Carbone et Silicium pour un acier ; PP et Dioxyde de Titane pour un polypropylène). Une liste quasi-exhaustive de substances, définie par IMDS, sert de base aux déclarations.
Les substances à déclarer correspondent aux substances qui restent sur le véhicule au moment où celui-ci sort de la chaîne d'assemblage. Par exemple, un fournisseur de peinture devra déclarer la composition de la peinture cuite ; un fournisseur de tôle, celle de la tôle dégraissée.

2.2.ARBORESCENCE

Différents types de « nœuds » (composant, semi-composant, matière, substance) ne doivent pas apparaître à un même niveau de nomenclature. Le composant principal peut être décomposé en matières ou en sous-composants puis en matières mais pas les 2.

Exemple : un métal avec revêtement n'est pas une matière homogène. Le métal et le revêtement sont 2 matières différentes. Elles peuvent être directement rattachées à un composant ou bien à un composant semi-fini.

2.3.SEMI COMPOSANTS

2.3.1. Les semi composants envoyés directement à Renault :

Renault demande à ses fournisseurs de semi-composants de documenter leur décomposition en matières/substances dans IMDS et de les envoyer à Renault.

2.4.MATIERES

Une matière est caractérisée par sa désignation normalisée, sa référence commerciale et sa composition en substances.

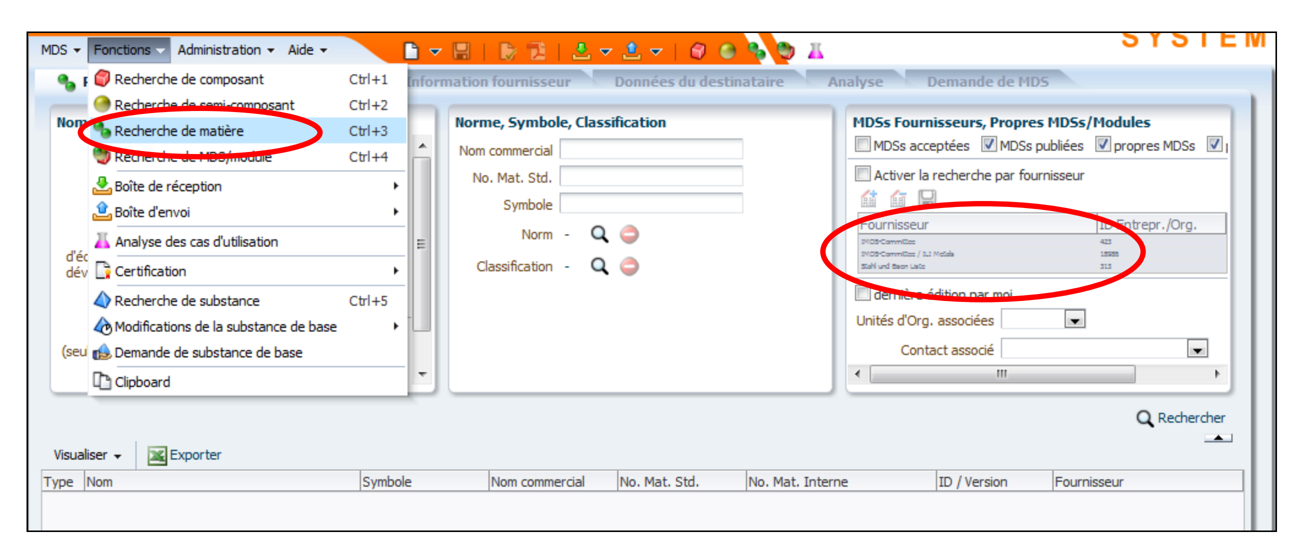
2.4.1. Les matières envoyées directement à Renault :

Renault demande à ses fournisseurs de matières de documenter leur décomposition en substances dans IMDS et de les envoyer à Renault. Les fiches matières publiées ne permettent pas de garantir le respect de la norme 00-10-050.

2.4.2. Les matières dans les fiches composants ou semi-composants

Certaines matières sont décrites par des fiches standard dans IMDS, c'est notamment le cas de la majorité des métaux. Il est fortement conseillé d'utiliser les fiches standard lorsqu'elles existent (cf. annexe II).
Sont considérées comme fiches matières standard celles publiées par :

- IMDS Committee
- ILI Metals
- Stahl und Eisen.



Quand il n'existe pas de fiche standard, vous devez utiliser une MDS envoyée par **votre** fournisseur de matière. Vous devez vérifier que les substances déclarées dans la matière sont bien les substances utilisées.

ATTENTION : il existe dans IMDS de nombreuses données publiées de qualité discutable, ne les utilisez pas, votre fiche serait refusée. LA PUBLICATION N'EST PAS UN GAGE DE QUALITE.

2.5. DECLARATION DES SUBSTANCES

Les matières doivent être décomposées en substances, la décomposition doit comprendre la matière principale ou les éléments pour un alliage mais également les éventuels additifs de toute nature, la somme des proportions des substances déclarées doit être 100%.

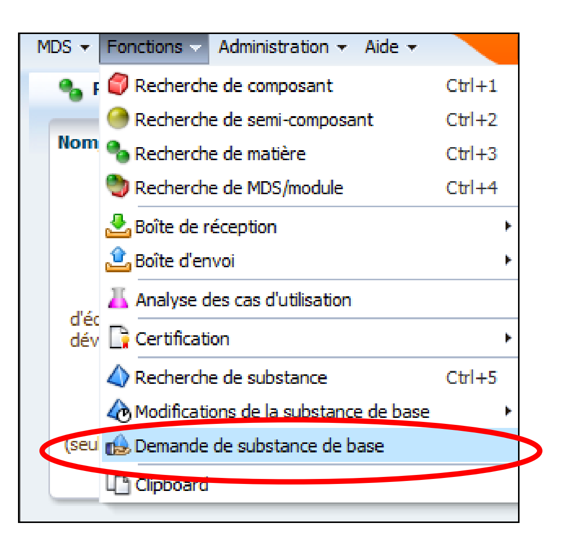
2.5.1. Substances confidentielles et jokers

Cependant, les substances dont la déclaration n'est pas obligatoire (hors SVHC, NGO, GADSL) peuvent être marquées comme « confidentielles ». Dans ce cas le fournisseur entre la substance dans la matière et coche la case « confidentielle ». Cette substance est alors remplacée par des **** pour tous les autres utilisateurs, exceptés les utilisateurs désignés par le créateur de la fiche comme « utilisateurs de confiance ». Les « utilisateurs de confiance » sont alors les seuls à voir l'information. Il n'est **pas** possible de télécharger les données confidentielles avec la fiche, même pour le client final. Il n'est **pas** possible de copier la fiche et de récupérer les données initiales.


Il n'est pas possible de cacher les informations substances noires.

2.5.2. Ajout de nouvelles substances

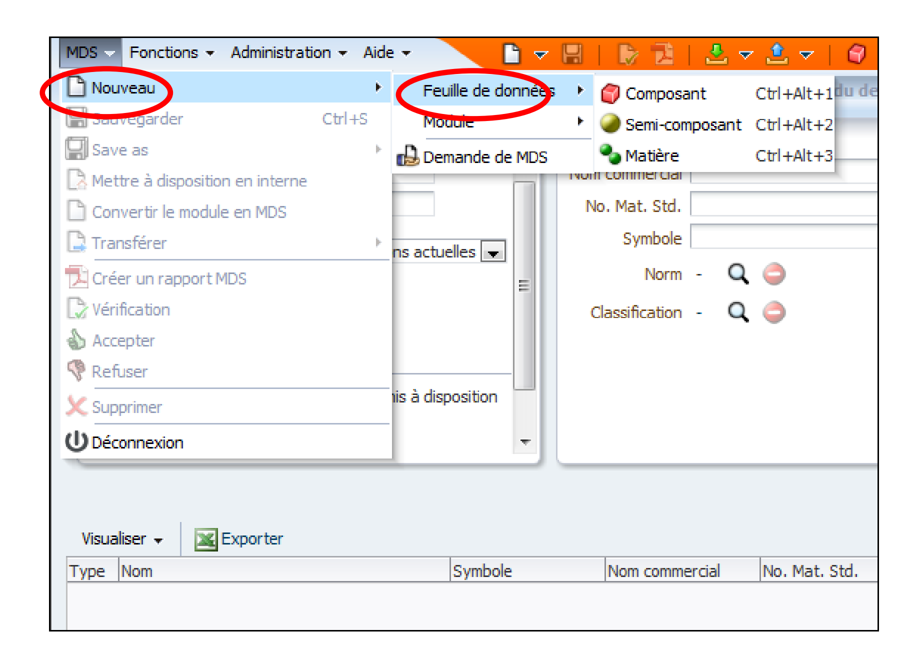
La liste des substances de base IMDS est gérée par HP, un utilisateur ne peut pas ajouter une substance lui-même. Si une substance n'existe pas dans IMDS, le fournisseur peut en demander la création à EDS en appelant la hotline IMDS ou via le menu « basic substance request »
La demande doit être validée par HP et la liste des substances de base est mise à jour une fois par mois.



3. DOCUMENTATION DES MDS

3.1. MENU DE CREATION D'UNE MDS

Après s'être identifié, une fiche peut être créée en choisissant le menu déroulant « MDS », puis « Nouveau » puis « Feuille de données » (un « Module » ne peut pas être envoyé à Renault). Vous pouvez créer 3 types de MDS : « composant », « semi-composant » ou « matière ». Dans ce chapitre est décrit comment remplir ces trois types de MDS.



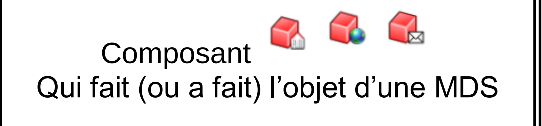
3.2.DOCUMENTATION D'UN COMPOSANT

Toutes les fonctionnalités standard d'IMDS sont utilisables (cf. § 1.2 « Training IMDS » et §1.5 « Recommandations IMDS »).

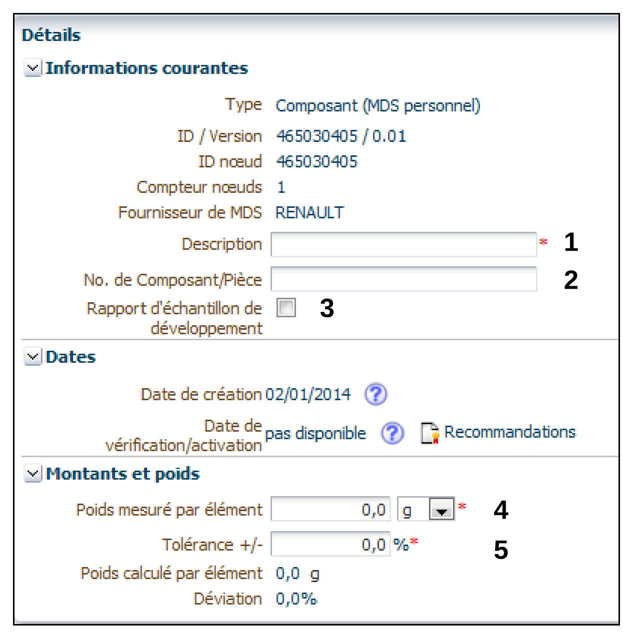


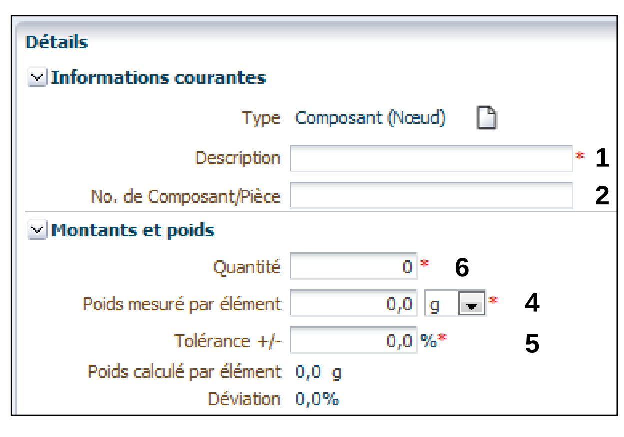
Remarque : Avant de créer une MDS type « composant », assurez-vous que toutes les matières que vous allez utiliser ont déjà une MDS.

- MDS de semi-composant
- MDS de matière standard
- MDS de votre fournisseur de matière
- MDS de matière à créer au préalable pour les matières que vous fabriquez. Dans ce cas, vous devez commencer par la « mettre à disposition en interne ». Pour cela, créer d'abord votre MDS de matière, saisir les informations du fournisseur, puis sélectionner « Mettre à disposition en interne » dans l'onglet «Données du destinataire».



Composant Qui fait (ou a fait) l'objet d'une MDS	Composant Qui n'a jamais fait l'objet d'une MDS (servant uniquement à préciser la structure de la pièce)





	Intitulé du champ	Description du champ	Type de donnée à documenter	Exemple
1	<Description>	Correspond à la désignation de la pièce Renault	Texte obligatoire en français	= Filtre à air
2	<No. Pièce/Elément>	Correspond à la référence Renault de la pièce	Deux cas : * Si le composant est au sommet de la structure : Le champ est demandé * Sinon : Champ facultatif	= 8200123456
3	<Rapport d'échantillon de développement>	Documentation partielle des matières et substances	Interdiction de cocher la case pour les envois à Renault	
4	<Poids mesuré par élément>	Poids mesuré pour l'ensemble de la pièce	Nombre obligatoire	= 1500 g
5	<Tolérance>	Ecart accepté entre le poids mesuré et le poids calculé	Nombre réel limité à 10% pour Renault (contrôle effectué lors de l'envoi de la MDS)	= 10%
6	<Quantité>	Nombre de fois ou l'on retrouve le sous- ensemble dans la pièce	(A ne compléter que pour les sous composants) Nombre > 0	= 3

3.3.DOCUMENTATION D'UN SEMI-COMPOSANT

Toutes les fonctionnalités standard d'IMDS sont utilisables (cf. § 1.2 « Training IMDS » et §1.5 « Recommandations IMDS »).



Remarque : Avant de créer une MDS type « semi-composant », assurez-vous que toutes les matières que vous allez utiliser ont déjà une MDS.

- MDS de matière standard
- MDS de votre fournisseur de matière
- MDS de matière à créer au préalable pour les matières que vous fabriquez. Dans ce cas, vous devez commencer par la « mettre à disposition en interne ». Pour cela, créer d'abord votre MDS de matière, saisir les informations du fournisseur, puis sélectionner « Mettre à disposition en interne » dans l'onglet «Données du destinataire».

-

Semi composant Qui fait (ou a fait) l'objet d'une MDS	Semi composant Qui n'a jamais fait l'objet d'une MDS (servant uniquement à préciser la structure de la pièce)



	Intitulé du champ	Description du champ	Type de donnée à documenter	Exemple
1	<Nom de l'article>	Correspond à la désignation du semi-composant	Texte obligatoire en français	Volant moteur
2	< Elément / mat. No >	Correspond à la référence Renault de la pièce	Deux cas : * Si le semi-composant est au sommet de la structure : Le champ est demandé * Sinon : Champ facultatif	123118379R
3	<Rapport d'échantillon de développement>	Documentation partielle des matières et substances	Interdiction de cocher la case pour les envois à Renault	
4	<Poids spécifique>	Poids par longueur, surfacique ou masse volumique	Nombre obligatoire	= 1500 g/m3

3.4.DOCUMENTATION D'UNE MATIERE PAR LE FOURNISSEUR DE MATIERE

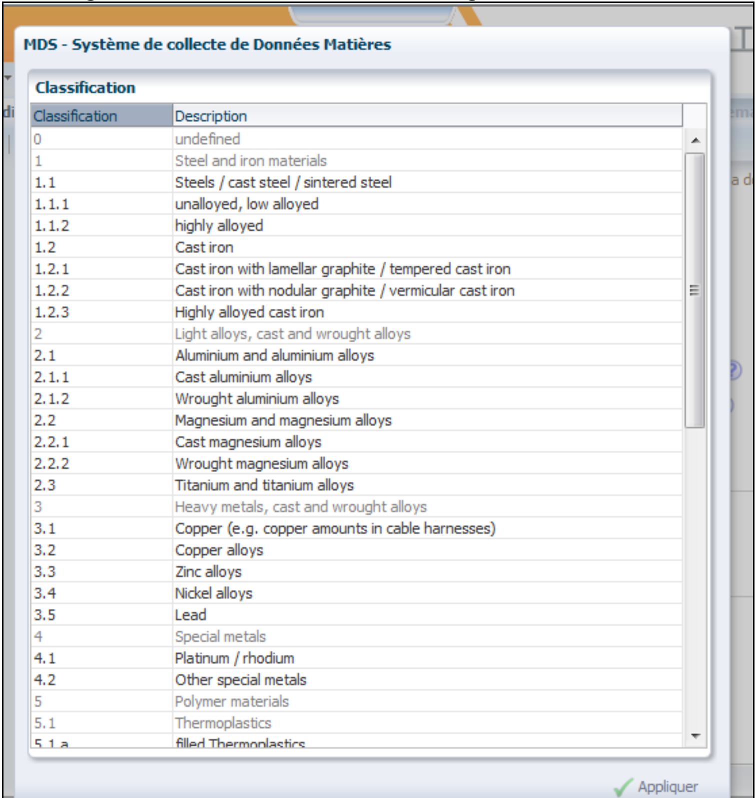
La quantité d'informations à documenter pour une matière est différente selon la nature et la composition de la matière concernée.

Lors de la création d'une MDS de type « matière », il faut lui associer une classification.

Il existe 9 classes de matières dans IMDS :

1	Steel and iron materials
2	Light alloys, cast and wrought alloys
3	Heavy metals, cast and wrought alloys
4	Special metals
5	Polymer materials
6	Process polymers
7	Other materials and material compounds (scope of mixture)
8	Electronics / electrics
9	Fuels and auxiliary means

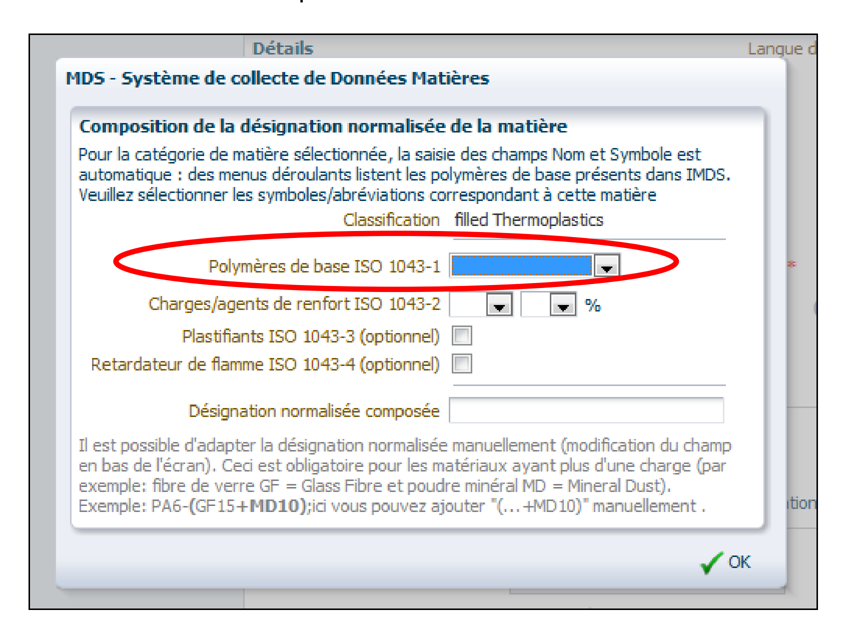
Vous devez choisir votre catégorie de matière et sa sous-catégorie :



Pour les polymères, il faut ensuite définir le symbole. La déclaration des symboles des polymères et des élastomères (cf. annexe I) est très importante pour Renault. Le symbole doit correspondre aux normes ISO en vigueur et être identique au marquage indiqué sur les plans. IMDS propose un menu déroulant qui permet de se référer aux normes ISO 1043, 18064 et 1629. Exceptionnellement vous pouvez retoucher le marquage en utilisant le champ « Désignation normalisée composée ». Cependant tous les marquages de base des normes ISO sont listés dans le menu déroulant.

Les symboles sont obligatoires pour les catégories de matière suivantes :

- 5.1.a filled Thermoplastics
- 5.1.b unfilled Thermoplastics
- 5.2 Thermoplastic elastomers
- 5.3 Elastomers / elastomeric compounds



Vous devez ensuite ajouter les substances en cliquant sur l'icône . 100% des substances de la matière doivent être déclarées avec les pourcentages correspondants. Pour les polymères, il faut déclarer tous les additifs et résidus de substance process attendus ou susceptibles d'être présents dans le produit fini : colorant, ignifugeant, démoulant, trace de catalyseur ou de monomère, etc.

Détails

Informations courantes

Type Substance de base
Nom(s) Carbon
C
ISO 1043-2
ISO 1043-4
No. CAS 7440-44-0
No. EINECS 231-153-3
Indice UE -
Catégorie GADSL -
REACH-SVHC Non
Confidentiel

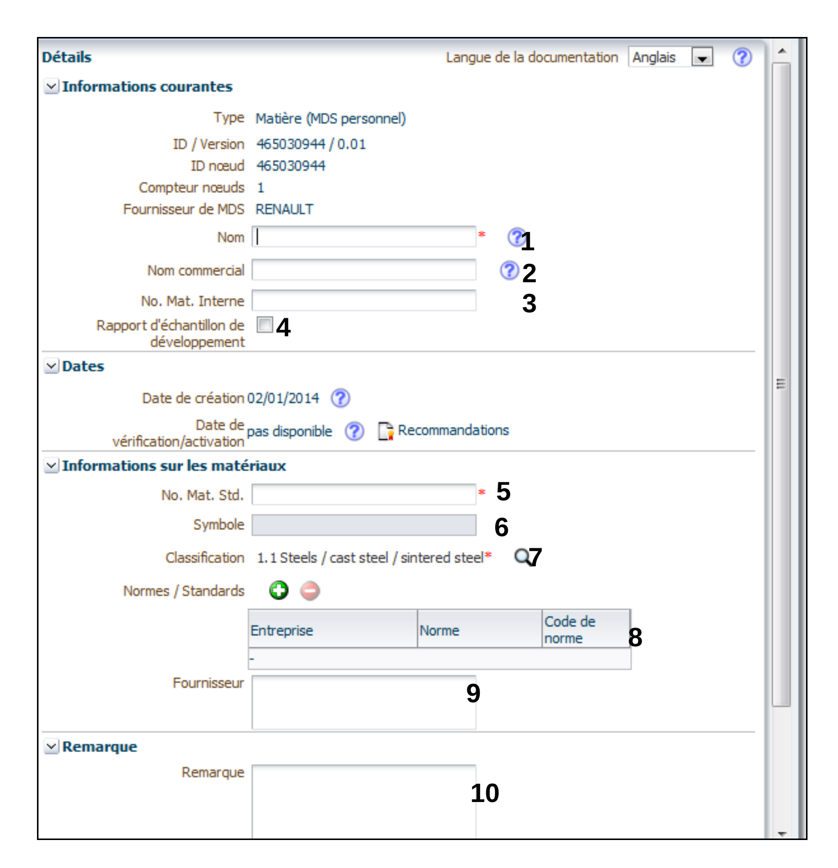
Montants et poids

Portion (quantité) de - à
0,0 - 0,0 %
moyenne pondérée 0,0%

Groupe de substances de base

Groupe de substances de base -

La matière doit ensuite être documentée comme suit :



	Intitulé du champ	Description du champ	Type de donnée à documenter	Exemple
1	<Nom>	Nom de la matière	Texte obligatoire	= EPDM
2	<Nom commercial>	Correspond à la référence commerciale de la matière	Texte obligatoire pour la catégorie 5, sinon demandé*	= AH452V-5623
3	<No. Mat. Interne>	Numéro de la matière	Texte facultatif, non demandé	= 1.2057
4	< Rapport d'échantillon de développement>	Documentation partielle des matières et substances	Interdiction de cocher la case	
5	<No. Mat. Std>	Numéro de matière standard (actif pour les classifications 1, 2, 3 et 4)	Texte facultatif, non demandé	= EN-JN2039
6	<Symbol>	Désignation normalisée de la matière (actif pour les classifications 5.1a, 5.1.b, 5.2 et 5.3)	Selon liste IMDS, obligatoire	= PP-GF30
7	<Classification>	Classification de la matière selon la liste d'IMDS	Texte obligatoire	= Steels/cast steel/ sintered steel
8	<Normes / Standards>	Norme à laquelle se réfère la matière	Texte obligatoire	
9	<Fournisseur>	Nom du fournisseur de la matière	Texte facultatif mais demandé	= Fournisseur de plastique X
10	<Remarque>	Commentaires	Texte facultatif, non demandé	= Commentaires sur la matière EPDM

* sauf pour les matières recommandées par IMDS.
Pour les informations liées aux données du fournisseur et du destinataire, se reporter aux paragraphes 3.5 et 5.1.

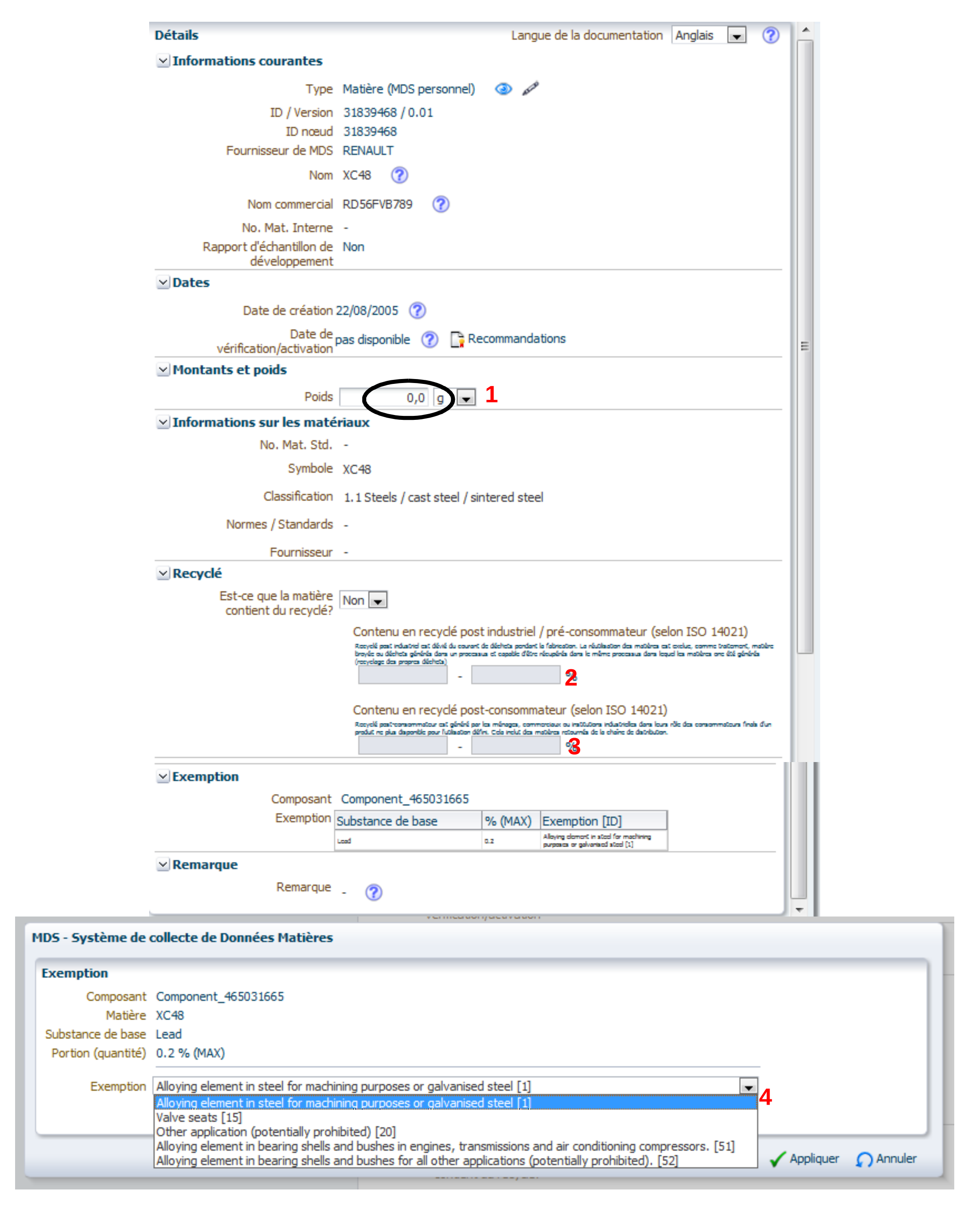
3.5.UTILISATION D'UNE MATIERE DANS UN COMPOSANT OU UN SEMI-COMPOSANT

La MDS matière doit être identifiée au préalable. Lorsque l'utilisateur attache la matière au composant, il doit documenter des informations supplémentaires. Ces informations sont relatives à l'utilisation de la matière dans le composant.

Au maximum deux champs peuvent apparaître lorsque la matière est accrochée au composant : le champ « Recyclé » et /ou le champ « Exemption » :

☛ Le champ « Recyclé » apparaît lorsque la matière appartient aux catégories IMDS 1, 2, 3, 4 ou 5.
Si la matière contient de la matière recyclée, alors au moins un des deux champs « Contenu en recyclé post industriel » ou « Contenu en recyclé post-consommateur » doit être rempli.

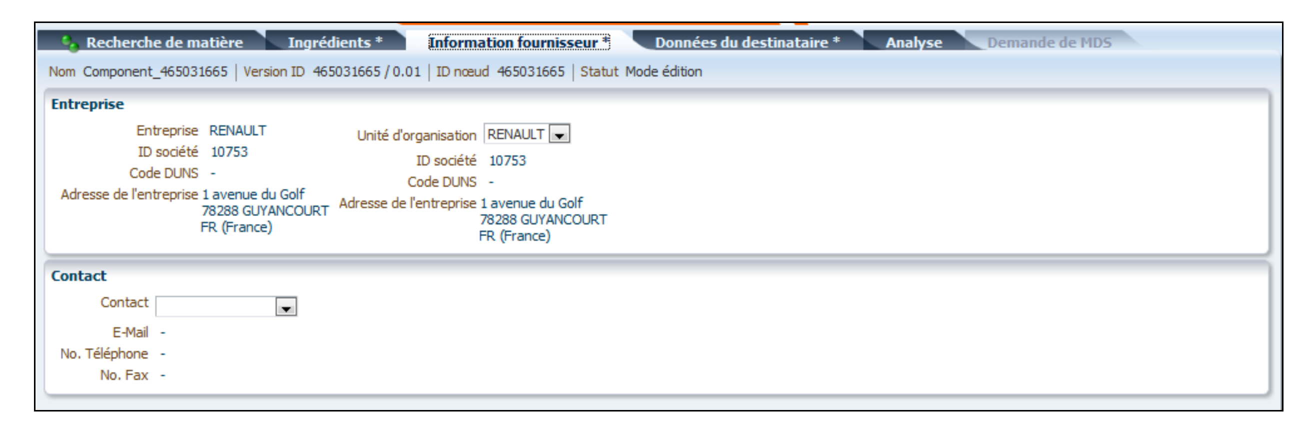
☛ Le champ « Exemption » apparaît lorsqu'une substance utilisée dans la matière est soumise à une réglementation. Il permet de préciser la déclaration de substances qui bénéficient de dérogations, lorsqu'elles sont présentes en concentrations inférieures à certains seuils. A cette fin, il faut se référer à la directive 2000/53/CE en vigueur :
http://europa.eu/legislation_summaries/internal_market/single_market_for_goods/motor_vehicles/interactions_industry_policies/l21225_fr.htm.
L'exemption « Other application (potentially prohibited) » est à cocher quand les autres exemptions proposées ne sont pas pertinentes. Attention : dans ce cas, la substance n'est pas autorisée, la MDS sera probablement rejetée.
L'exemption « Concentration within GADSL limits » correspond à la note de l'annexe II de la Directive 2000/53/CE, il est conseillé de cocher cette case chaque fois que la matière contient moins de 0,1% de plomb, de chrome hexavalent ou de mercure ou moins de 0,01 % de cadmium.



	Intitulé du champ	Description du champ	Type de donnée à documenter	Exemple
1	<Poids>	Masse de la matière dans le composant	Nombre obligatoire	= 200 g
2	<Contenu en recyclé post industriel >	Pourcentage de matière recyclée préconsommatrice	Nombre obligatoire s'il y a de la matière recyclée dans le composant	= de 10 à 20 %
3	<Contenu en recyclé post-consommateur>	Pourcentage de matière recyclée postconsommatrice	Nombre obligatoire s'il y a de la matière recyclée dans le composant	= de 0 à 5%
4	<Exemption>	Désigne le cas d'emploi (= exemption) de la substance présente dans la matière.	Selon choix proposé par IMDS	= Alloying element in steel for machining purposes or galvanised steel

3.6. DOCUMENTATION DE L'ONGLET « INFORMATIONS FOURNISSEUR »

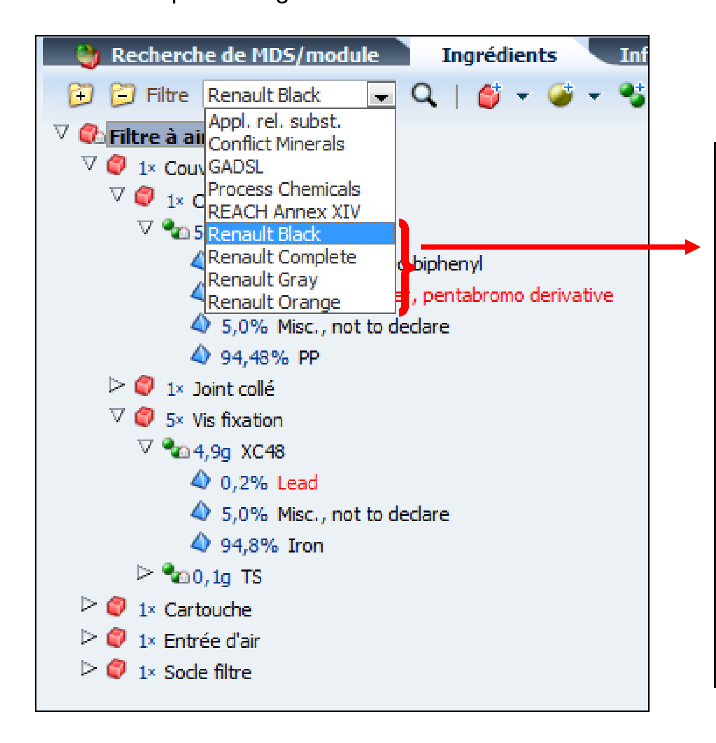
Les informations du fournisseur doivent être indiquées dans le chapitre « Données du fournisseur ». Vous devez indiquer les coordonnées de la personne à contacter en cas de question sur la MDS, cette personne n'est pas nécessairement le rédacteur.



4. SPECIFICITES RENAULT

4.1. NORME SUBSTANCES 00-10-050 DE RENAULT INTEGREE A IMDS

Chaque fournisseur a l'obligation de documenter les MDS envoyées à Renault en respectant la norme substances 00-10-050 de Renault (NGO) à l'indice contractualisé au moment du RFQ. La norme est disponible sur le portail fournisseur Renault et un fichier Excel listant les substances est téléchargeable dans l'écran spécifique d'envoi à Renault.
La norme substances de Renault (dans sa dernière version) a été intégrée à IMDS. Ainsi chaque fournisseur peut voir si la MDS qu'il envoie à Renault contient des substances Noires, Grises ou Oranges.
Dans IMDS, l'intégration de la norme substances de Renault se voit par l'intermédiaire de filtres disponibles dans le chapitre « Ingrédients » des MDS.



4 filtres sont disponibles :
- un filtre sur les substances Noires
- un filtre sur les substances Grises
- un filtre sur les substances Oranges
- un filtre global (qui montre les substances Noires, Grises et Oranges)

Lorsqu'un des filtres est appliqué, les substances correspondantes au filtre apparaissent en rouge.

Dans l'exemple ci-contre, le filtre appliqué est le filtre sur les substances Noires. Le plomb (« lead ») est donc reconnu comme étant une substance Noire selon la norme 00-10-050 de Renault.

4.2.SEMI-COMPOSANT

IMDS propose la structure de semi-composant, symbolisée par . Cette structure permet de décrire les produits semi-finis comme des tôles avec revêtement, des textiles avec plusieurs couches, qui ne sont ni des matières homogènes ni des composants.
Jusque-là Renault refusait de recevoir des MDS de type semi-composant, mais maintenant Renault souhaite recevoir des MDS de type semi-composant pour les cas cités ci-dessus.

4.3.OPTION « RAPPORT D'ECHANTILLON DE DEVELOPPEMENT»

Lors de la création d'une MDS, il est possible de cocher la case « Rapport d'échantillon de développement» dans le chapitre 1 « ingrédients ». Ceci permet de créer une MDS sans donner la totalité de l'information substances. Or Renault ne souhaite recevoir que des MDS contenant 100% de l'information substances. Par conséquent, **ne pas cocher la case « Développement Rapport d'échantillon », sinon vous ne pourrez pas envoyer votre MDS à Renault.** Toute MDS faisant appel à une MDS dans laquelle cette case est cochée sera refusée par Renault. **Il est important que vous transmettiez cette information à vos fournisseurs.**

4.4.OPTION « TRANSFERT AUTORISE »

L'option « transfert autorisé doit rester à « Oui ».

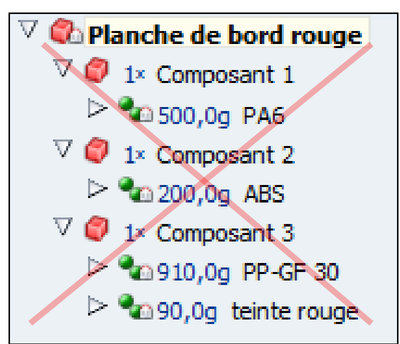
4.5.PIECES DECLINEES EN PLUSIEURS TEINTES

Afin d'éviter les envois multiples, lorsqu'une pièce se décline en **plusieurs teintes** Renault demande **une seule déclaration** : la MDS de la pièce neutre avec les différentes teintes (la **masse** déclarée **de chaque teinte** doit être **divisée par le nombre de teintes**).

Exemple de ce qu'il faut faire : Une pièce est déclinée en 3 couleurs. La matière a une masse de 1000 g et il y a 90 g de teinte. Le composant 3 est composé de la matière PP-GF 30 et il peut être coloré soit en bleu, soit en rouge, soit en vert. La MDS représente l'ensemble des teintes.

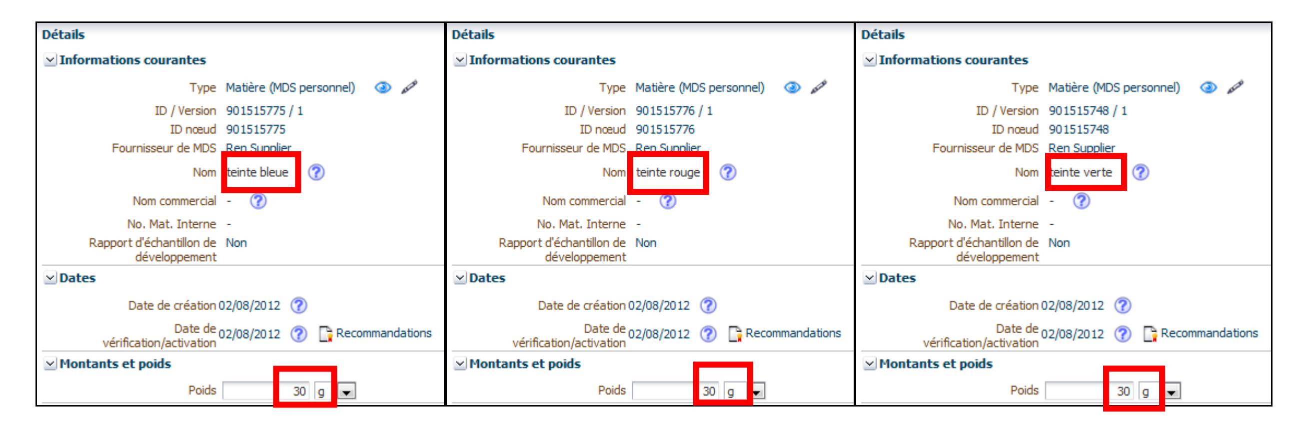


Exemple correct



Exemple incorrect

Chaque teinte a donc 30 g de la teinte totale:

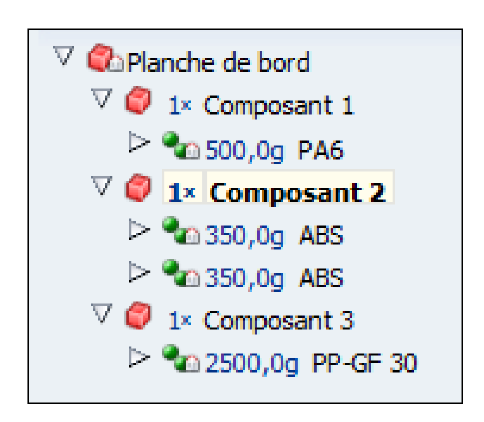


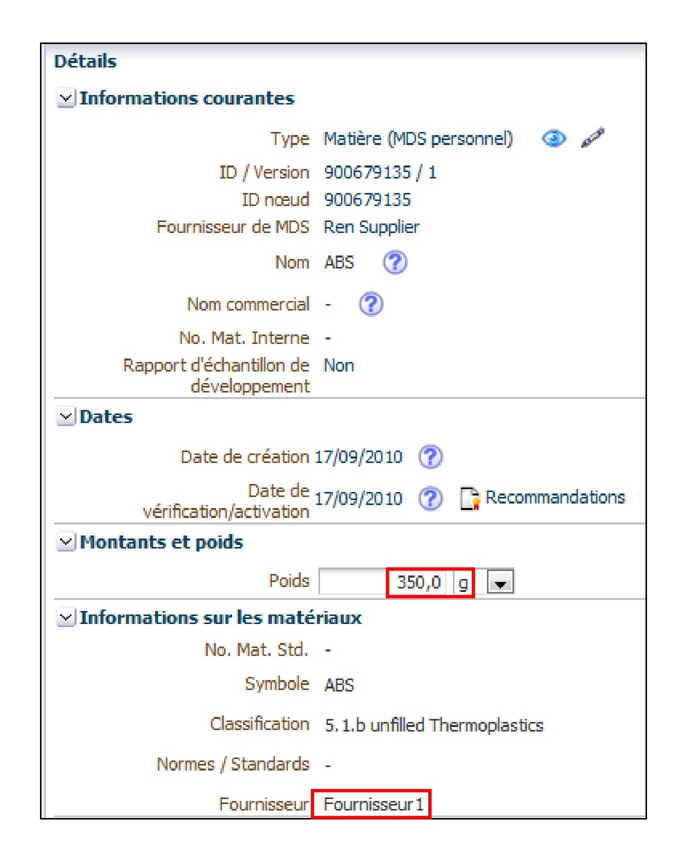
Ce type de documentation est demandé pour :

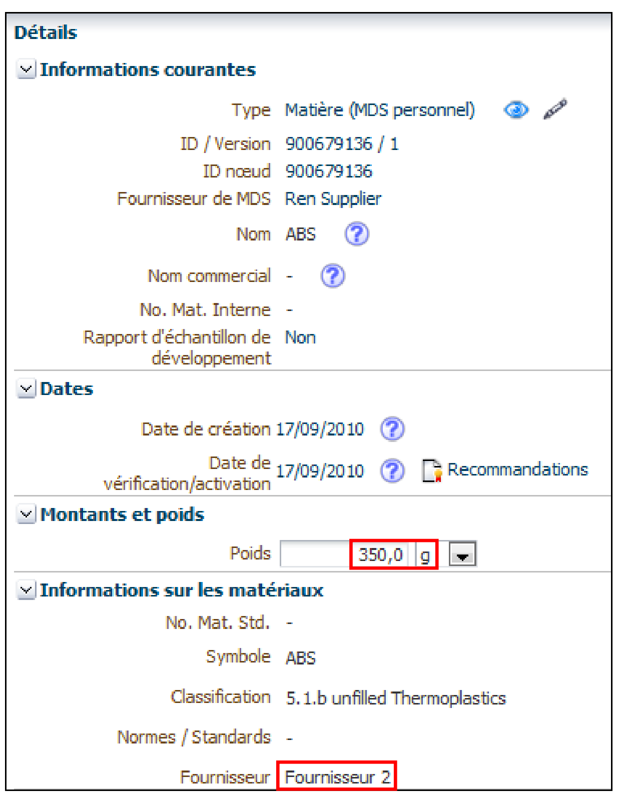
- les matières teintées
- les pièces qui peuvent être colorées ou non teintées dans la mesure où l'écart de masse entre pièce colorée et la pièce non teintée est inférieur à 5%.

4.6.PIECES AVEC UNE DIVERSITE SUR UNE MATIERE

Afin d'éviter les envois multiples, lorsqu'on a une pièce avec une diversité sur une matière, Renault demande une seule déclaration : la masse déclarée de chaque matière provenant de fournisseurs différents doit être divisée par le nombre de fournisseur.





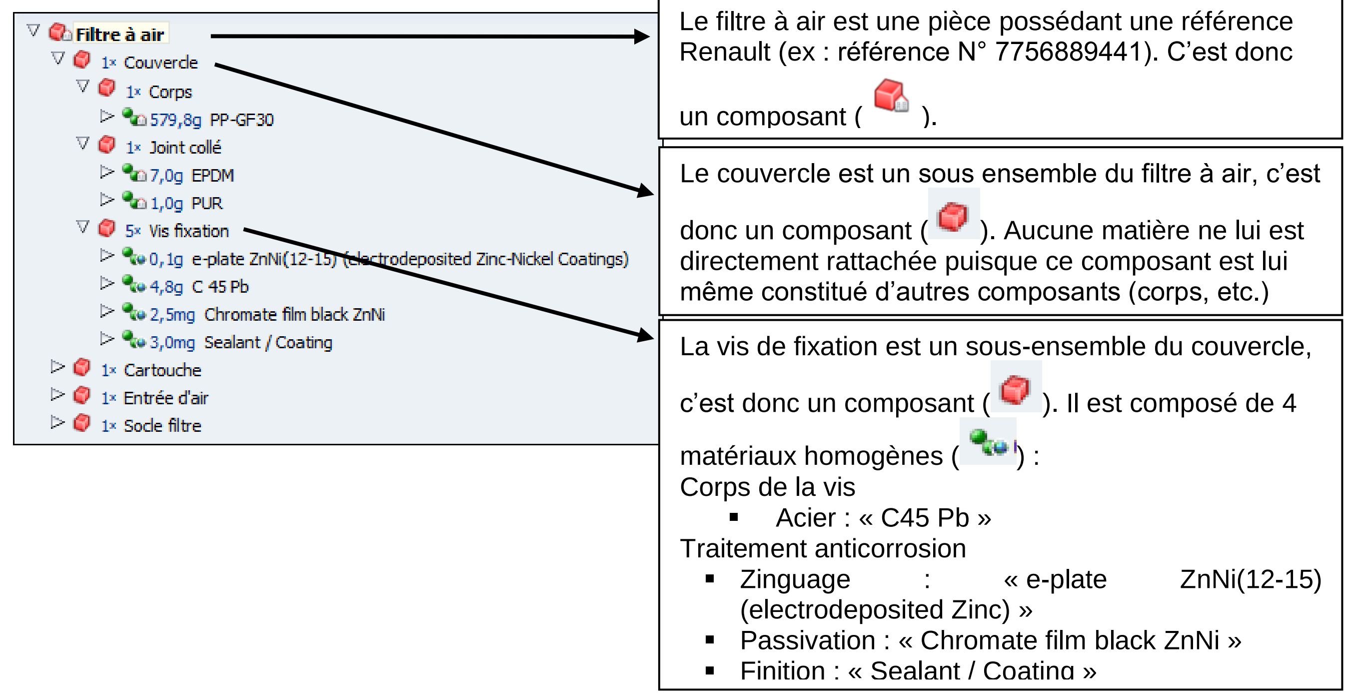


4.7.MASSE

Si l'écart de masse est trop important entre la masse déclarée par le fournisseur dans IMDS et la masse connue de la pièce par Renault, la MDS sera refusée. L'écart maximum autorisé est de 5%.

4.8.EXEMPLE DE DECOMPOSITION D'UNE PIECE RENAULT

Le composant ( ) qui est au sommet de la structure en arbre de la MDS doit obligatoirement représenter la pièce fournie à Renault (possédant une référence interne Renault ; exemple 8200123456).





Les désignations doivent être en anglais.

Cependant il est toléré d'avoir des désignations :

- en français
- en français avec la traduction dans une autre langue
- en anglais avec la traduction dans une autre langue

4.9.DANS QUEL CAS FAUT-IL SOUMETTRE UNE MDS ?

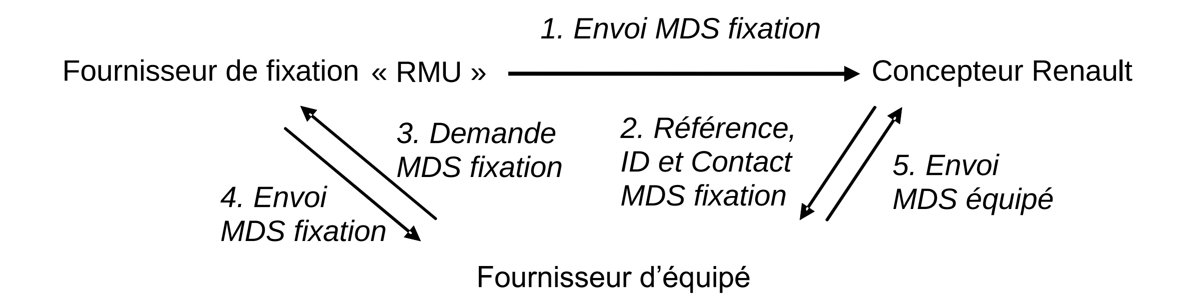
4.9.1.Cas général

En général, toute pièce ou toute matière fournie à Renault doit faire l'objet d'une déclaration matières-substances. Cependant, dans certains cas particuliers (ex : logiciels) une MDS n'est pas requise. Le tableau ci-après présente les règles à respecter :

Type de pièce	Fiche requise	Fiche non requise
Pièce (cas général)	X	
Pièce Neutre	X	
RMU (vis, fixations, etc)	X	
Equipé[1]	X	
Brut	X	
Matière première	X	
Siège ou composant siège	voir concepteur	
Câblages	voir concepteur	
Caisse Assemblée Peinte	voir concepteur	
Collection / Assemblé[2]		X
Assemblé Neutre		X
Pièce Couleur		X
Profil		X
Logiciel		X
Empreintes		X
N° appro		X
Ref fictive		X
Coût prestation		X

4.9.2.Pièces dirigées

Pour les pièces dirigées par Renault (pièces de fixations « RMU » et pièces métiers) dans les équipés, le fournisseur de l'équipé doit recevoir l'information du fournisseur de la pièce dirigée. Le concepteur Renault doit fournir à son fournisseur les informations suivantes : la référence Renault, le numéro ID de la MDS ainsi que le nom du contact ayant effectué la déclaration chez ce fournisseur. Le fournisseur de l'équipé doit se mettre en relation avec le fournisseur de pièces de fixations « RMU » via le contact précisé, se faire envoyer la fiche et l'intégrer dans la déclaration de l'équipé :



4.9.3.MDS identiques pour plusieurs références

Pour des pièces identiques (ex : portière droite et portière gauche), il existe plusieurs références de pièce mais une seule MDS suffit. Vous pouvez utiliser la fonction <Pièces pour lesquelles la MDS est valable>, dans l'écran constructeur Renault (voir 5.1.1).

[1] Équipé : Ensemble de pièces physiquement regroupées ne possédant pas toutes une référence RENAULT
[2] Assemblé : Ensemble de pièces physiquement regroupées possédant toutes une référence RENAULT

4.9.4.Gestion des évolutions pièces

Si l'évolution de la pièce n'induit pas de modifications matières et substances (composition ou masse), il n'est pas nécessaire de soumettre une nouvelle MDS.

5. TRANSMISSION ET VALIDATION DE LA MDS

5.1.TRANSMISSION DE LA MDS

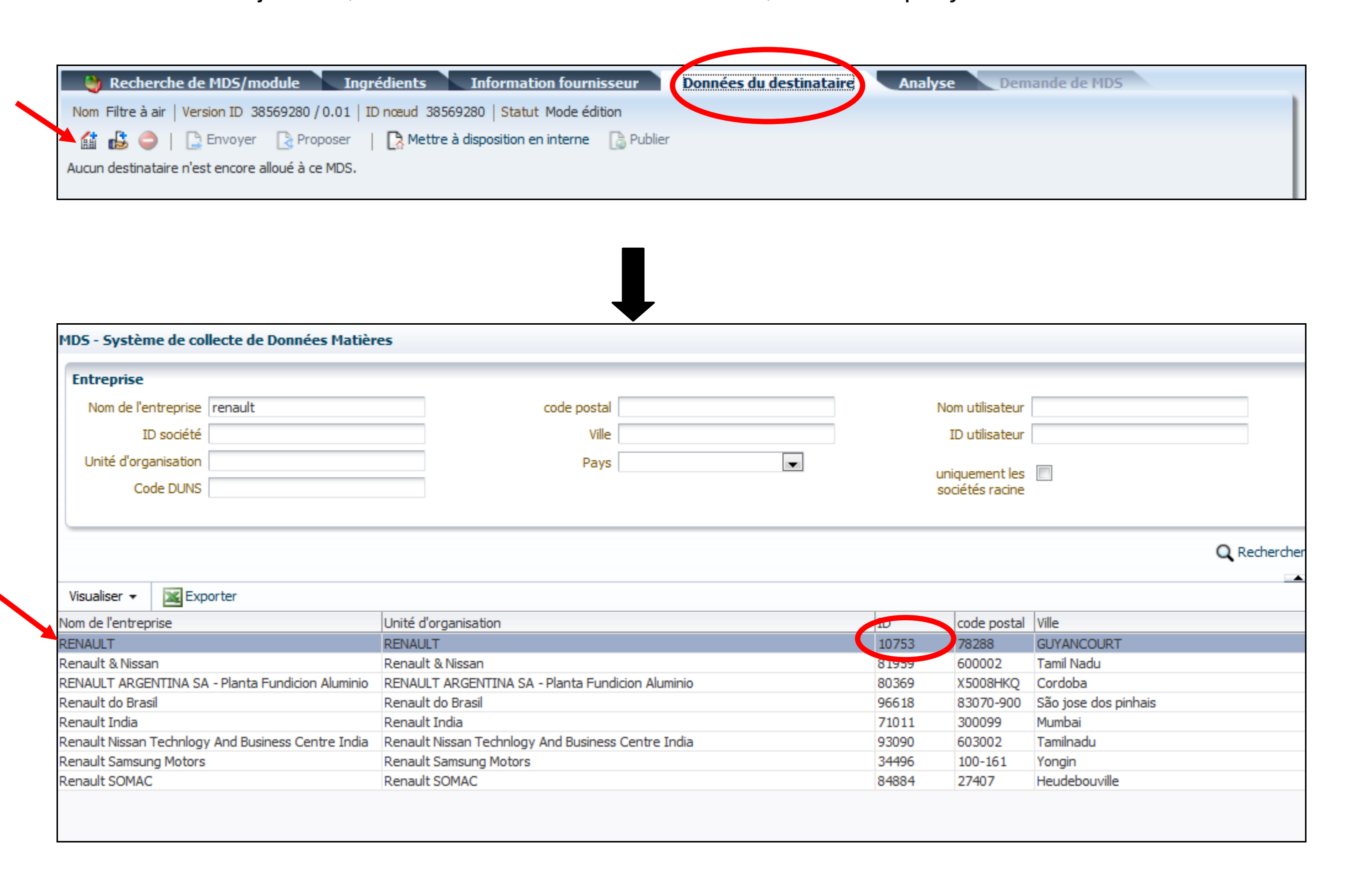
5.1.1. L'écran constructeur Renault



Le numéro d'identification de Renault dans IMDS est le 10753.

Renault demande des données supplémentaires nécessaires à sa gestion interne. Pour les MDS envoyées à Renault, un écran spécifique est à remplir.

L'écran constructeur Renault est accessible dans le menu « Données du destinataire ». Après avoir cliqué sur le bouton « Ajouter », choisir le constructeur « Renault », IMDS company ID 10753 :

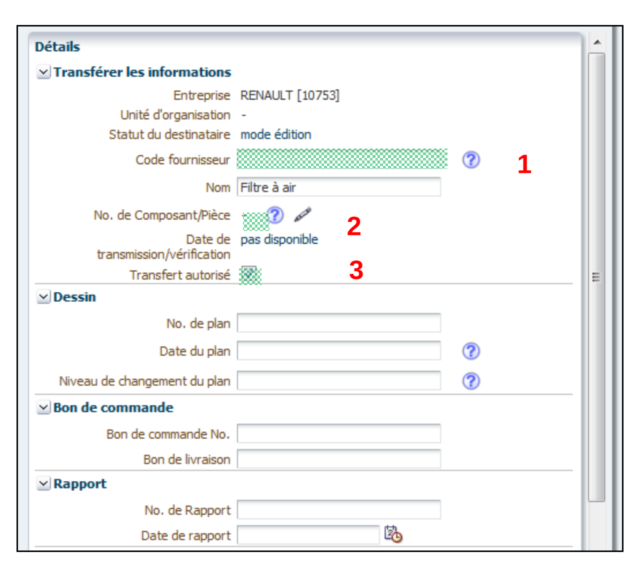


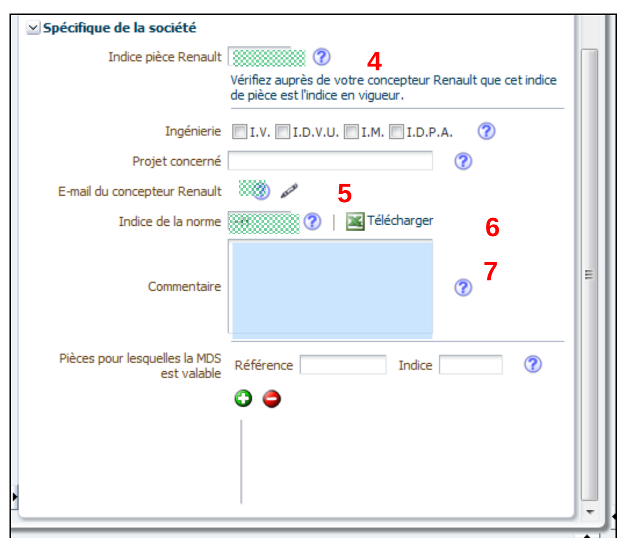
Le fournisseur doit demander au concepteur RENAULT les données concernant la référence, l'indice de la pièce et l'adresse e-mail de la personne qui doit valider la MDS. Vérifiez au moment de l'envoi auprès du concepteur que l'indice à envoyer est correct.



Les informations contenues dans cet écran sont de première importance car l'examen et la validation de la MDS seront faits par le concepteur de Renault avec lequel vous êtes en contact.

L'écran constructeur Renault est visible ci-dessous.





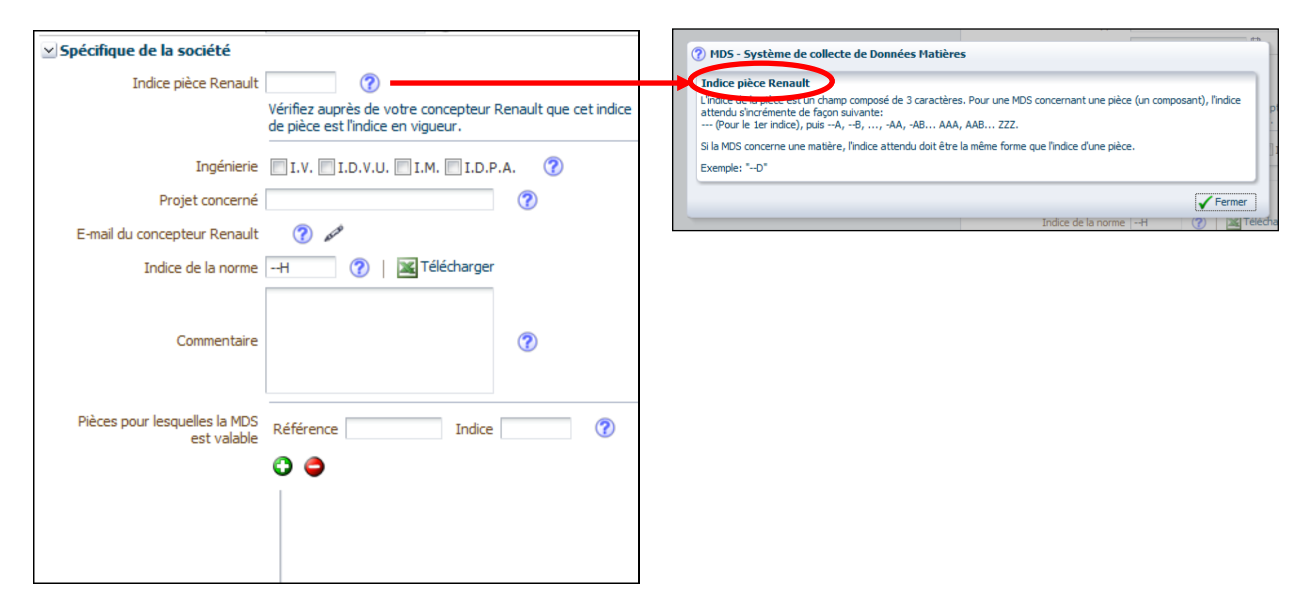
Champs obligatoires

Champs facultatifs

Champs non utilisés par Renault

	Intitulé du champ	Description du champ	Type de donnée à documenter	Exemple
1	<Code fournisseur>	Numéro de compte fournisseur Renault	6 caractères numériques	= 123456
2	<No. de Composant/pièce>	Référence pièce Renault	10 caractères	= 8200123456 = APV7701450
3	<Transmission autorisée>	Accord pour transmettre la MDS	Cocher	= coché
4	<Indice pièce Renault>	Indice de la pièce Renault	3 caractères : caractères alphanumériques (A→ Z) acceptés ainsi que le caractère '-'.	= --D
5	<E-mail du concepteur Renault>	Adresse e-mail du **concepteur Renault** en charge de la déclaration matières substances de la pièce	Texte obligatoire	= prénom.nom @Renault.com
6	<Indice de la norme>	Indice de la norme interne Renault (00-10-050) selon laquelle la MDS est faite	3 caractères, obligatoire.	= **--H**
7	<Commentaire>	Commentaires.	Texte facultatif	= « Commentaires sur la pièce »

Il est possible d'avoir des explications sur les champs à remplir quand vous êtes connecté à IMDS. Il suffit de cliquer sur le bouton ⓘ pour ouvrir une page d'aide à la documentation du champ en question :



5.1.2. Transmission de la MDS

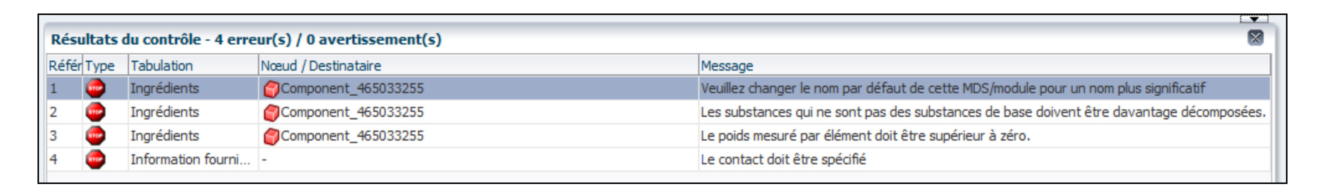
Pour la transmission des données, IMDS donne quatre possibilités :

- Envoyer : transmettre la MDS à un destinataire (Renault par exemple).
- Proposer : transmettre la MDS à un ou plusieurs destinataires
- Interne : publier votre MDS pour votre entreprise. Vous pouvez créer une MDS que vous voulez réutiliser ultérieurement.
- Publier : mettre la MDS à disposition de tous les utilisateurs d'IMDS (Renault ne prendra pas en compte votre MDS dans ce cas).
-



5.2.VERIFICATION

Au moment de la transmission de la MDS, une liste d'erreurs et d'avertissements apparaît.



Résultats du contrôle - 4 erreur(s) / 0 avertissement(s)

Référ	Type	Tabulation	Nœud / Destinataire	Message
1		Ingrédients	Component_465033255	Veuillez changer le nom par défaut de cette MDS/module pour un nom plus significatif
2		Ingrédients	Component_465033255	Les substances qui ne sont pas des substances de base doivent être davantage décomposées.
3		Ingrédients	Component_465033255	Le poids mesuré par élément doit être supérieur à zéro.
4		Information fourni...	-	Le contact doit être spécifié

Vous devez corriger chaque ligne en erreur afin de pouvoir transmettre la MDS.

Si vous avez déjà sélectionné Renault comme destinataire de la fiche, les vérifications se feront en tenant compte des règles spécifiques Renault.

<u>CONSEIL</u>
Vous pouvez suggérer à VOS fournisseurs d'effectuer la séquence suivante :
Sélectionner Renault (ID 10753) comme destinataire / Utiliser l'outil de vérification IMDS / Corriger les problèmes détectés / Retirer Renault de la liste des destinataires.
De cette manière les règles spécifiques Renault seront prises en compte lors de la vérification automatique de la fiche.

5.3. VALIDATION DE LA MDS PAR RENAULT

Lorsqu'une MDS est validée ou rejetée, l'utilisateur d'IMDS en est averti dans son espace personnel dans IMDS. Il doit se connecter à IMDS et doit lire ses nouveaux messages.

En cas d'envoi d'**une grande série de fiches**, il est fortement recommander de faire un essai sur **une fiche**, et d'attendre sa validation. N'envoyer les autres MDS qu'une fois toutes les remarques résolues.

5.3.1. Données administratives

Veillez à bien vérifier la désignation, la référence, l'indice exact, le code fournisseur et l'**e-mail du destinataire** avant d'envoyer votre MDS, en cas d'erreur la fiche sera automatiquement rejetée. Si la transmission de la MDS n'est pas autorisée la fiche sera rejetée. Les normes associées au matériau doivent être renseignées.

5.3.2. Substances indésirables

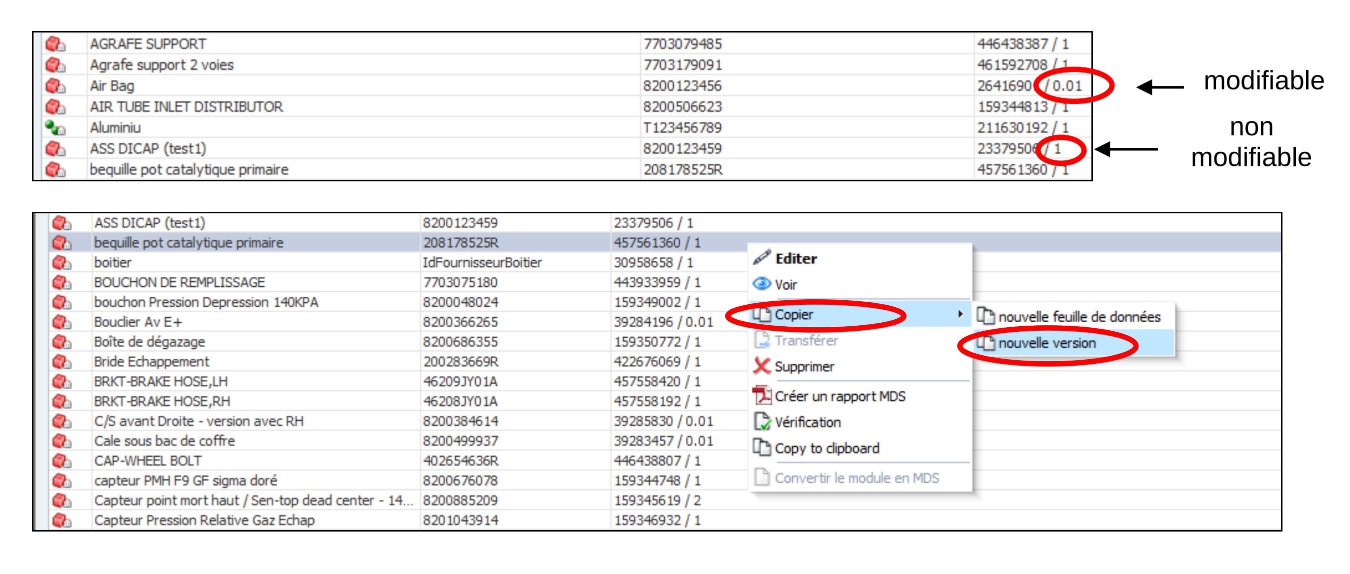
En cas de présence injustifiée de substances indésirables (substances noires de la norme 00-010-050 ou substances anticipatives du règlement REACH), la MDS sera rejetée. En cas de jokers et/ou substances confidentielles au-delà de 10% dans la matière, la MDS sera rejetée.
Si nécessaire, veillez à bien renseigner les informations « exemption ».

5.3.3. Arborescence de la MDS

Le même type d'information doit être présent au même niveau de la MDS.

5.3.4. Modification d'une MDS :

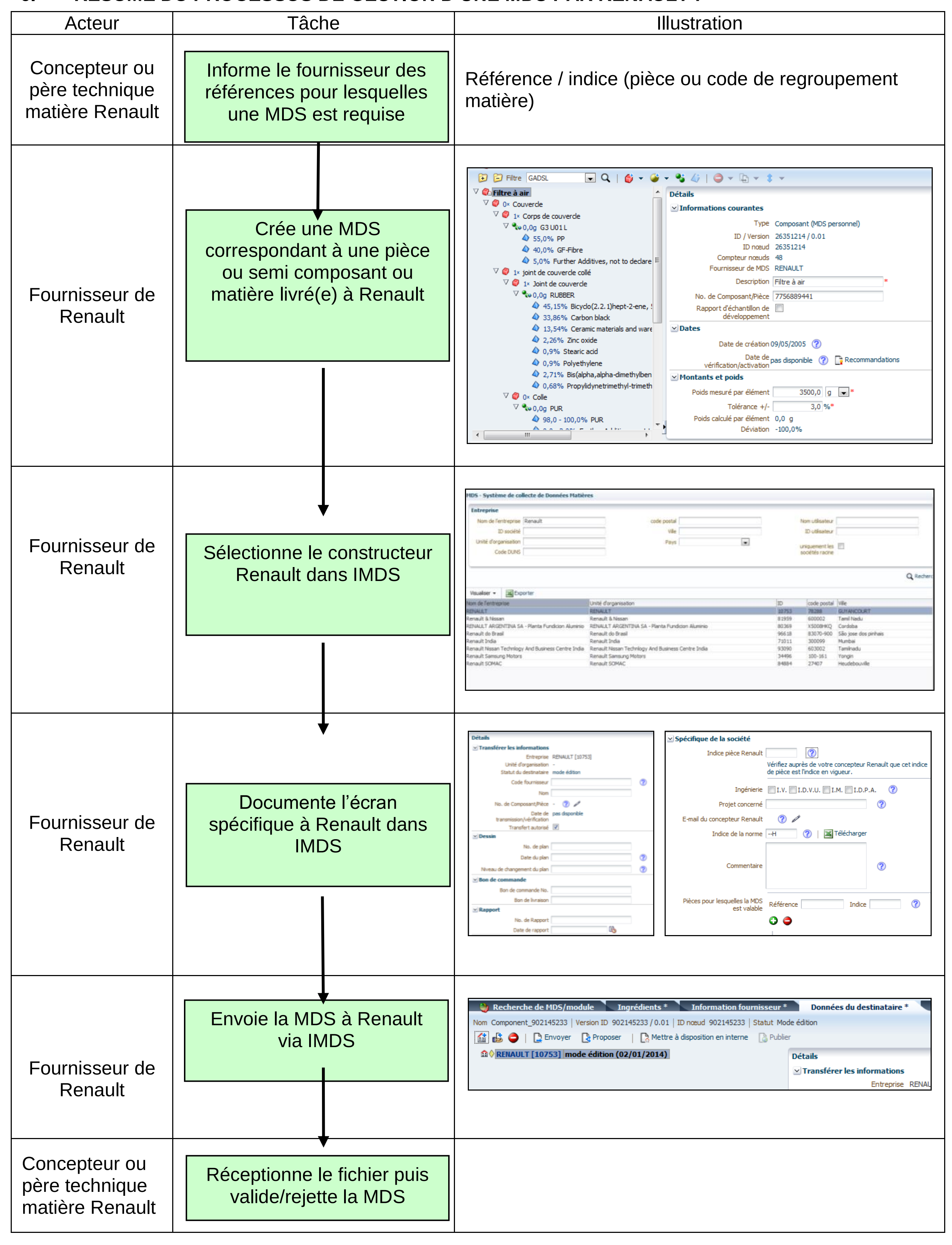
Une MDS avec un indice entier ne peut plus être modifiée, il faut utiliser la fonction « copier » / « nouvelle version » pour passer à l'indice suivant.
Une MDS avec un indice non entier peut être modifiée.



AGRAFE SUPPORT	7703079485	446438387 / 1
Agrafe support 2 voies	7703179091	461592708 / 1
Air Bag	8200123456	2641690 / 0.01
AIR TUBE INLET DISTRIBUTOR	8200506623	159344813 / 1
Aluminiu	T123456789	211630192 / 1
ASS DICAP (test1)	8200123459	23379506 / 1
bequille pot catalytique primaire	208178525R	457561360 / 1

ASS DICAP (test1)	8200123459	23379506 / 1
bequille pot catalytique primaire	208178525R	457561360 / 1
boitier	IdFournisseurBoitier	30958658 / 1
BOUCHON DE REMPLISSAGE	7703075180	443933959 / 1
bouchon Pression Depression 140KPA	8200048024	159349002 / 1
Boudier Av E+	8200366265	39284196 / 0.01
Boîte de dégazage	8200686355	159350772 / 1
Bride Echappement	200283669R	422676069 / 1
BRKT-BRAKE HOSE,LH	46209JY01A	457558420 / 1
BRKT-BRAKE HOSE,RH	46208JY01A	457558192 / 1
C/S avant Droite - version avec RH	8200384614	39285830 / 0.01
Cale sous bac de coffre	8200499937	39283457 / 0.01
CAP-WHEEL BOLT	402654636R	446438807 / 1
capteur PMH F9 GF sigma doré	8200676078	159344748 / 1
Capteur point mort haut / Sen-top dead center - 14...	8200885209	159345619 / 2
Capteur Pression Relative Gaz Echap	8201043914	159346932 / 1

6. RESUME DU PROCESSUS DE GESTION D'UNE MDS PAR RENAULT :



Acteur	Tâche	Illustration
Concepteur ou père technique matière Renault	Informe le fournisseur des références pour lesquelles une MDS est requise	Référence / indice (pièce ou code de regroupement matière)
Fournisseur de Renault	Crée une MDS correspondant à une pièce ou semi composant ou matière livré(e) à Renault	
Fournisseur de Renault	Sélectionne le constructeur Renault dans IMDS	
Fournisseur de Renault	Documente l'écran spécifique à Renault dans IMDS	
Fournisseur de Renault	Envoie la MDS à Renault via IMDS	
Concepteur ou père technique matière Renault	Réceptionne le fichier puis valide/rejette la MDS	

ANNEXE I

Désignations de polymères

5.1.a filled Thermoplastics
ABS-GF X
PTFE-GF X
PET-GF X
POM-GF X
PP-GF X
PA6-GF X
PA11-GF X
PA12-GF X
PA66-GF X
PA66/6-GF X
PBT-GF X
PA6-MD X
PA11-MD X
PA12-MD X
PA66-MD X
PA66/6-MD X
P/E+EPDM-MD X
PP-MD X
PTFE-MD X
POM-MD X

5.1.b unfilled Thermoplastics			
ABS	PES	PEOX	PARA
ABS+PC	PPSU	PI	PEEST
ABS+PMMA	PSU	PIB	PEN
AES	PFEP	PPA	PTT
MABS	ETFE	PPS	PE
MBS	FEP	PVB	PE-HD
SAN	PFA	PVFM	PE-LD
ABA	PTFE	PVP	PE-LLD
ABAK	PVDF	SMA	E/P
SMS	PCTFE	S/MA	PE-C
MMABS	PAEK	SMAH	PE-LMD
ASA	PEEK	AEPDMS	PE-MD
CA	PEK	AEPDS	PE-UHMW
CAB	PEKEKK	AMMA	HDPE
CAP	PK	CSF	LDPE
CMC	P/E	EAA	LLDPE
CN	P/E+EPDM	EBA	UHMWPE
CTA	PA	EA	MDPE
MC	PA+PPE	EBAK	CPE
CEF	PA11	EMA	EPM
CP	PA12	PAK	PET
EC	PA6	PAN	PCT
PVC	PA66	PAR	PMMA
PVDC	PA66/6	PBN	PMMI
ACPES	PBT	PCCE	PMI
ACS	PBT+PET	PCL	POM
VCEMA	PC	PEUR	PP
VCEMAK	PESU	PIR	PP+EPDM
VCEVAC	EEA	PVAC	PP-E
VCMA	EEAK	PVOH	PP-HI
VCMAK	EVOH	PVAL	PP/E
VCMMA	LCP	PVK	PP+SEBS
VCOA	PAA	SI	HIPP
VCOAK	PAI	COC	PPE
VCVAC	PBAK	PDCPD	PS
VCVDC	PEI	PMP	

5.2 Thermoplastic elastomers	5.4 Duromers		
	5.4.1 Polyurethane	5.4.2 Unsaturated polyester	5.4.3 Other duromers
TEEE			
TPC	PUREST	UP-GF X	CF
TPU	PUR-GF X		MF
PEBA	PUR-E		MP
TPA			MPF
SBS			MUF
SEBS			P-SI
SEPS			PF
TPS			UF
TPO			VE
TPV			PF-GF X
TPZ			

5.3 Elastomers / elastomeric compounds			
BIIR	EVM	FVMQ	PSBR
CIIR	GPO	FZ	PZ
CM	HNBR	NR	SIBR
CO	IIR	EPDM	XBR
CR	IR	ACM	XNBR
CSM	NBR	AEM	XSBR
ECO	SB	ANM	MQ
GECO	SBR	AU	PMQ
XCR	ABR	BR	VMQ
FEPM	IM	NBM	PVMQ
FFKM	AFMU	NIR	
EU	FMQ	PBR	
FKM	MSBR	EPM	

ANNEXE II

MDS de matières standard

Les MDS à utiliser sont les MDS publiées par les fournisseurs suivants :

- IMDS Committee, IMDS ID : 423
- IMDS Committee / ILI Metals, IMDS ID : 18986
- Stahl und Eisen List, IMDS ID : 313
- ZVEI-Rec019, IMDS ID 102677